

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION DE LA
WILAYA DE CHLEF

Boulevard des martyrs siège des trois directions Chlef
NIF 099802019121723

- MISE EN DEMEURE N°02-

Objet: Résiliation unilatérale

Vu le Marché N°49/2025 en date du 03/07/2025 conclu avec l'entreprise **EURL IDER LILBINAE** AFRITE AOUDA ayant dont le siège social sis à Cité Préfabriqué G.P N°75 Lot30 Local N°01-Béni Rached-(w) de CHLEF et le numéro d'identification fiscale Nif 0024.0209.07651.57 pour la Réalisation de 04 Salles de Classes d'Extension au CEM Ahmed Salah Belkacem/Chlef.

- Vu L'ODS N°01 (Notification) le : 03/07/2025.
- Vu L'ODS N°02 (démarrage des travaux) Notifié à l'entreprise le 16/07/2025.
- Vu le rapport du bureau d'étude chargé de suivi en date du 03/06/2026.
- Vu la mise en demeure N°01 **parue dans les journaux « ELWASSITE » en date du 09/11/2025 et « L'EXPRESSION » en date du 06/11/2025.**
- L'entreprise **EURL IDER LILBINAE** « AFRITE AOUDA » est mise en demeure pour reprendre les travaux, renforcer le chantier avec les moyens humains et matériels nécessaires et rattraper le retard enregistré, et ce, dans un délai ne dépassant pas **quarante-huit (48) heures** à compter de la première parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale.

Faute de quoi, une résiliation sera prononcée au tort exclusif envers l'entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR